



Option de 2nde
Culture et Pratique
du Théâtre de la Musique et de la Danse

Dossier de positionnement
2024 – 2025

PIECES A JOINDRE A CE DOSSIER :

Bulletins de la classe de Troisième

Avis des professeurs d'EPS/Lettres/Musique-Danse-Théâtre
(pages 2 et 3)

ETAT CIVIL DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE :

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE : F M

REPRESENTANT LEGAL :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Courriel @ :

Tél :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

CHOIX DE LA DISCIPLINE :

Musique *Danse* *Théâtre*

Cursus en Conservatoire : oui non

Nom de l'établissement artistique (public ou privé) :

Cursus suivi en Classe à Horaires Aménagés (CHAM, CHAD ou CHAT) : oui non

Nombre d'années d'études :

Niveau actuel dans la discipline artistique :

Date et signature de l'élève :

Date et signature du Représentant légal :



Année scolaire 2024-2025

LETTRE DE MOTIVATION

ET

AVIS DES PROFESSEURS

**Candidature à l'enseignement optionnel de 2nde
"Culture et Pratique
du Théâtre de la Musique et de la Danse"**



Partie à compléter par l'élève (NOM Prénom) :

En quelques phrases, j'explique pourquoi je candidate à l'enseignement optionnel de
« Culture et Pratique du Théâtre de la Musique et de la Danse »

Partie à compléter par la famille

Parcours artistique de l'élève (détailler)

Partie à compléter par les professeurs

Avis éclairé du professeur du Collège
de Lettres (pour le théâtre), de Musique
ou d'EPS (pour la danse) :

Date, nom et signature du professeur :

Cachet de l'établissement

Avis éclairé du **professeur externe** de la discipline artistique Musique, Danse ou Théâtre :

Date, Nom et signature du professeur :

Cachet de l'établissement

**Ce dossier de positionnement est à envoyer au lycée Dumont d'Urville
AVANT le 15 avril 2024, délai de rigueur
au Secrétariat de scolarité :
scolarité-secondaire.0830053g@ac-nice.fr**

Les auditions des candidats se dérouleront du 21 au 25 mai 2024 sur convocation.

La réponse de la Commission de proposition d'affectation sera communiquée à la direction académique et intégrée à la décision d'affectation en classe de seconde via EDUCONNECT.

Aucune communication des résultats ne sera faite par le lycée ou le *Conservatoire TPM*.